

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>40</b>
<b>Membres présents</b>	<b>28</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents</b>	<b>21</b>
<b>Pouvoirs GEMAPI</b>	<b>2</b>
<b>Exprimés</b>	<b>23</b>
<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20240327-DEL-2024-27-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2024  
Date de réception préfecture : 29/03/2024



## **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars le Comité syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 15 mars 2024

### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :**

**Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Marc CHAMPAUD**  
**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER représenté par Monique LAFARGE - Franck FOUR représenté par Micheline DE CUYPER - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN**  
**Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD**  
**Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

### **MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Patrick BRUN à Philippe SIMON - Christian LEBLANC à Laurent PAQUET.**

### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI PRÉSENTS :**

**Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Marc CHAMPAUD**  
**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN**  
**Philippe LAMARGOT - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON**  
**représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Josiane ROUCHUT**  
**Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

### **MEMBRES COMPÉTENCE GEMAPI AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Patrick BRUN à Philippe SIMON - Christian LEBLANC à Laurent PAQUET.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **DÉLIBÉRATION N° 2024-27**

#### **OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI**

#### **ACCORD-CADRE « TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE CLÔTURES SUR LES BERGES DES COURS D'EAU 2024-2027 » - CHOIX DES TITULAIRES**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages est maître d'ouvrage du Contrat territorial Vienne amont 2024-2029.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions, un marché a été lancé pour la réalisation des travaux visant la mise en place de différents types de clôtures sur les berges de cours d'eau :

- Clôture électrique
- Clôture en barbelé
- Clôture déportée
- Clôture ursus
- Clôture électrique mobile

Conformément au cahier des charges validé lors du Comité syndical du 29 novembre 2023, une consultation a été lancée le 9 janvier 2024 et les entreprises avaient jusqu'au 29 février 2024 12h pour déposer une offre.

Monsieur le Président rappelle les caractéristiques du marché :

**Les modalités du marché**

- Passation d'un accord-cadre multi-attributaire passé selon une procédure adaptée
- La présente procédure est réservée aux SIAE et STPA pour des travaux de mise en place de clôtures sur les berges de cours d'eau. Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres le nombre de titulaires retenus est fixé à 3.
- Pendant la durée de l'accord cadre, des marchés sont passés sur le fondement de l'accord cadre - marchés dits subséquents - et sont attribués après la remise en concurrence de tous les titulaires.
- L'accord-cadre est conclu sans minimum, et avec un maximum de 75 000 € HT et 90 000 € TTC.
- Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.
- Le devis type à remplir et qui concerne les 5 types de clôture susceptibles de faire l'objet d'un marché.

**Les critères de jugement des offres pour l'attribution de l'accord-cadre**

- Prix : note/10 pondérée à 60%
- Moyens : note/10 pondérée à 40%

**Les critères de jugement des offres pour l'attribution des marchés subséquents**

- Prix : note/10 pondérée à 50%
- Valeur technique : note/10 pondérée à 40%
- Délais d'exécution : note/10 pondérée à 10%

Trois candidats ont déposé une offre :

- Sifu Group – Guéret (23)
- Le Relais Infos Services – Bujaleuf (87)
- ALEFPA ESAT Les Arsses – Eymoutiers (87).

Au vu des critères de jugement et des propositions de devis, la commission MAPA-GEMAPI qui s'est réunie le 14 mars 2024, propose de retenir les 3 candidats.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,  
- valident cette proposition et **décident de retenir Sifu Group, Le Relais Infos Services et L'ALEFPA ESAT Les Arsses comme titulaires de l'accord-cadre « Travaux de mise en place de clôture sur les berges des cours d'eau 2024-2027 »**,

- autorisent le Président ou le Vice-Président en charge du fonctionnement général du PETR à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution du présent marché.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**